



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 22 mars 2011*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT) et LANCON Gérard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

BREHIER Emile (DS Montriond) et DEMESTE Isabelle (DS)

### **Délégués absents :**

BREHIER Emile (DS Montriond), DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et VULLIEZ Julie (DS La Baume)

### **Délégués excusés :**

BOINNARD Catherine (DT Seytroux), ROSSET Michel (DS Seytroux), HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz) et GALLAY Cyrille (DT La Forclaz)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et AUGE Jean-Louis (Trésorier)

## 1- Finances

### *1.1 Budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps*

#### *1.1.1 Approbation du compte de gestion 2010*

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2010 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

#### *1.1.2 Vote du CA 2010*

Madame Jacqueline GARIN, Présidente de la CCVA, se retire de la séance.

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2010 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 7 292,14 €.

	<b>Dépenses HT 2010</b>	<b>Recettes HT 2010</b>	<b>Résultat 2010</b>
<b>Fonctionnement</b>	110 133,24 €	117 425,38 €	7 292,14 €
<b>Investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>110 133,24 €</b>	<b>117 425,38 €</b>	<b>7 292,14 €</b>

#### Evolution des résultats du Domaine (hors personnel et investissement)

	<b>CA 2008</b>	<b>CA 2009</b>	<b>CA 2010</b>	<b>BP 2011</b>
Subvention d'équilibre du budget principal	24 875 €			
Excédent brut	+ 6 695 €	+1 425 €	+11 792 €	
Versement au budget principal			4 500 €	18 300 €
<b>Situation réelle</b>	<b>-18 305 €</b>	<b>1 425 €</b>	<b>7 292 €</b>	

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 7 292,14 €.**

#### *1.1.3 Affectation du résultat 2010*

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2010 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010.

Elle propose de reprendre l'excédent 2010 (7 292,14 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat 2010 (7 292,14 €) en section de fonctionnement.**

#### *1.1.4 Vote du budget primitif 2011*

	<i>Rappel BP 2010</i>	<b>BP 2011</b>
<b>Fonctionnement</b>	<i>110 500 €</i>	<b>149 500 €</b>
<b>Investissement</b>	<i>0 €</i>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<i>110 500 €</i>	<b>149 500 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2011 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps selon le projet qui lui est présenté.**

#### *1.2 Budget principal*

##### *1.2.1 Approbation du compte de gestion 2010*

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2010 du budget principal. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.**

##### *1.2.2 Vote du CA 2010*

Madame Jacqueline GARIN, Présidente de la CCVA, se retire de la séance.

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2010 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 922 191,49 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 321 426,18 €.

<b>Dépenses 2010</b>		
	<i>Rappel réalisé 2009</i>	<b>Réalisé 2010</b>
Fonctionnement	<i>2 459 827,95 €</i>	<b>2 419 356,76 €</b>
Investissement	<i>1 916 352,23 €</i>	<b>4 259 897,95 €</b>
<b>Total</b>	<i>4 376 180,18 €</i>	<b>6 679 254,71 €</b>

*Part des investissements en 2009 : 43,8%*  
*Part des investissements en 2010 : 63,8%*

## Recettes 2010

	<i>Rappel réalisé 2009</i>	Réalisé 2010
Fonctionnement	3 709 281,48 €	3 341 548,25 €
Investissement	1 042 410,44 €	3 938 471,77 €
<b>Total</b>	<b>4 751 691,92 €</b>	<b>7 280 020,02 €</b>

## Résultat de l'exercice 2010

avec excédents 2009 reportés

	<i>Rappel réalisé 2009</i>	Réalisé 2010
Fonctionnement	+ 1 249 453,53 €	+ 922 191,49 €
Investissement	- 873 941,79 €	- 321 426,18 €
<b>Total</b>	<b>+ 375 511,74 €</b>	<b>+ 600 765,31 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 922 191,49 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 321 426,18 €.

### 1.2.3 Affectation des résultats 2010

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2010 et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Elle propose de reprendre le résultat du compte de gestion du trésorier, de transférer à la section d'investissement une somme de 321 426,18 €, le solde soit 600 765,31 € restant en section de fonctionnement, et de reprendre en déficit d'investissement le montant de 321 426,18 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 selon la ventilation suivante :

- transfert en investissement : 321 426,18 €
- solde de fonctionnement : 600 765,31 €
- et à la reprise en investissement du montant de -321 426,18 €

## Dépenses et recettes 2011

	Rappel BP 2009	Rappel BP 2010	BP 2011
Fonct.	3 487 000 € + 11,8 %	3 075 100 € - 11,8 %	<b>4 167 200,00 €</b> + 35,5 %
Invest.	3 043 100 € + 10,3 %	6 021 500 € + 97,8 %	<b>3 904 700,00 €</b> - 35,1 %
<b>Total</b>	<b>6 530 100 €</b> + 11,1 % Part invest. : 46,6%	<b>9 096 600 €</b> + 39,3 % Part invest. : 66,2%	<b>8 071 900,00 €</b> - 11,3 % Part invest. : 48,4%

### Budget de fonctionnement : Répartition par service

	2009	2010	2011
• Voirie	33,6 %	29,0 %	24,8 %
• Déchets	19,0 %	23,2 %	15,8 %
• Gendarmerie	1,2 %	0,8 %	11,8 %
• Transport			11,6 %
• Domaine de découverte	8,1 %	7,7 %	6,1 %
• Dvt économique	6,6 %	13,5 %	6,0 %
• Secours	5,9 %	6,7 %	5,2 %
• Administration générale	4,9 %	4,9 %	4,0 %
• Gymnase			2,8 %
• MSP			1,9 %
• Sport	1,7 %	3,4 %	1,6 %
• Sentiers	1,5 %	1,9 %	1,4 %

### Budget de fonctionnement : Répartition par service

	2009	2010	2011
• Tourisme	1,4 %	1,6 %	1,4 %
• Animation	1,2 %	2,6 %	1,3 %
• RAM	0,5 %	0,7 %	1,2 %
• MUS	1,1 %	1,2%	0,9 %
• Dépôt de mat. inertes			0,7 %
• Réseau Bibli'Aulps	0,5 %	0,7 %	0,5 %
• Salle culturelle	3,5 %	1,2 %	0,4 %
• Divers et subventions	9,1 %	0,6 %	0,4 %
• Ferme	0,2 %	0,3 %	0,2 %

## Budget de fonctionnement : *Personnel*

- Masse salariale BP 2009 **673 450 €**
  - Masse salariale BP 2010 **681 400 €**
  - **Masse salariale BP 2011** **734 500 €**
- évolution :* **+ 7,8 %**

### 27 salariés (... équivalents temps plein)

- Répartition par contrat :
  - 16 annuels : 6 *titulaires*, 7 CDD, 3 CDI,
  - 2 saisonniers hiver et été (déchets et DDVA)
  - 9 saisonniers été
- Répartition par services :
  - Services administratifs : 3
  - RAM : 1
  - Transport : 1
  - Domaine de Découverte : 6
  - Déchets : 3
  - Services techniques : 13

## Budget de fonctionnement : *Répartition des recettes par nature*

	2009	2010	2011
• Impôts directs	36,0 %	41,4 %	<b>32,2 %</b>
• TEOM	12,5 %	15,7 %	<b>12,0 %</b>
<i>soit fiscalité</i>	<b>48,5 %</b>	<b>57,1 %</b>	<b>44,2 %</b>
• Subventions	1,6 %	1,8 %	<b>17,2 %</b>
• Excédent	20,1 %	12,2 %	<b>14,4 %</b>
• Partic. org. publics	11,0 %	10,7 %	<b>8,7 %</b>
• Location pers. et mat.	6,0 %	8,6 %	<b>6,3 %</b>
• DGF	4,9 %	5,6 %	<b>4,3 %</b>
• Redevance spéciale	1,1 %	2,0 %	<b>1,7 %</b>
• Vente de matériaux	1,6 %	2,0 %	<b>1,0 %</b>

## Budget d'investissement : *Répartition des dépenses par nature*

	2009	2010	2011
• Bâtiments	27,6 %	66,2 %	<b>50,9 %</b>
• Trx voirie	35,6 %	11,6 %	<b>23,2 %</b>
• Déficit	9,8 %	14,5 %	<b>8,2 %</b>
• Matériel	6,6 %	3,9 %	<b>8,2 %</b>
• Remb. dettes	1,9 %	1,7 %	<b>4,2 %</b>
• Trx terrains	4,3 %	2,0 %	<b>2,5 %</b>
• Acq. terrains	13,6 %	0,1 %	<b>0,3 %</b>
• Logiciels			<b>0,1 %</b>

**Budget d'investissement :  
Répartition des recettes par nature**

	2009	2010	2011
• Subventions	12,1 %	19,2 %	<b>29,6 %</b>
• Prélèv. fonct.	22,0 %	7,5 %	<b>25,3 %</b>
• Emprunt	34,4 %	46,7 %	<b>23,6 %</b>
• Affect. résultat	9,9 %	14,5 %	<b>8,2 %</b>
• Fds de conc.	8,6 %	5,3 %	<b>2,6 %</b>
• FCTVA	9,5 %	4,9 %	<b>7,4 %</b>
• Amortissement	3,3 %	1,9 %	<b>3,3 %</b>
• Divers	0,2 %		

**Recettes fiscales et DGF 2011  
servant de base au BP 2011**

	prévu 2011	réalisé 2010	réalisé 2009
• DGF	<b>181 000 €</b>	180 966 €	170 083 €
Variation :	+ 0% / 2010	+ 6,4% / 09	+ 10,0% / 08
• Fiscalité	<b>1 340 900 €</b>	1 307 651 €	1 261 854 €
Variation :	+ 2,5% / 10	+ 3,6% / 09	+ 5,9% / 08

*(réalisés hors rôles complémentaires)*

Concernant le service Développement économique, il est décidé que le financement de la Mission locale du Chablais sera à la charge de la CCVA à compter de 2012. Les crédits correspondant devront être prévus au budget primitif 2012.

Concernant le service Salle culturelle, Marie-Thérèse CHARNAVEL s'interroge sur les crédits inscrits en amortissement sur l'exercice 2010 (environ 16 800 euros). Charles-Henri MONTET précise que ces crédits correspondent à l'amortissement des frais d'études engagés par la CCVA quelques années auparavant pour la réalisation d'une salle polyvalente à Montriond, projet qui avait été abandonné. Ces dotations aux amortissements avaient été inscrites en 2010 sur le service salle culturelle afin de disposer de crédits d'investissement pour le financement des travaux. Les travaux étant terminés, le service ne nécessite plus de crédits en investissement, l'amortissement n'apparaît donc plus sur ce service en 2011.

Concernant le service Voirie, Emile BREHIER souligne que la commune de Montriond ne souhaite pas que les travaux du pont des Albertans soient réalisés en 2011.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2011 du budget principal selon le projet qui lui est présenté.**

### 1.2.5 Taux des 4 taxes 2011 votés le 1<sup>er</sup> février 2011 (rappel)

Stéphane PUGIN-BRON rappelle les taux votés par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2011 :

	Taux 2011	Taux 2007-2010
Taxe d'habitation	3,95 %	3,95 %
Foncier bâti	5,38 %	4,70 %
Foncier non bâti	23,00 %	23,00 %
Taxe prof. / CFE	5,30 %	5,30 %

### 1.2.6 Vote des taux de la TEOM 2011

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la création en 2010 de 4 zones qui ont un service quasi-identique en matière de collecte des déchets :

- **Zone 1 : La Vernaz / La Baume / La Forclaz**  
*1 tournée – déchetterie de La Vignette*
- **Zone 2 : Seytroux**  
*2 tournées en saison – déchetterie de La Vignette*
- **Zone 3 : Le Biot / Saint Jean**  
*2 tournées en saison – déchetterie de La Vignette*
- **Zone 4 : Essert-Romand / La Côte / Montriond**  
*2 tournées en saison – déchetterie du Couard*

Il propose, après avis des membres du bureau communautaire, de conserver les taux actuels en 2011 :

		2011	2010	2009
Zone 1 :	La Baume / La Forclaz	9,00 %	9,00 %	9,00 %
	La Vernaz	8,50 %	8,50 %	7,57 %
Zone 2 :	Seytroux	5,70 %	5,70 %	5,15 %
Zone 3 :	Le Biot	6,00 %	6,00 %	5,60 %
	St Jean d'Aulps	6,00 %	6,00 %	5,11 %
Zone 4 :	Essert-Romand	8,50 %	8,50 %	8,33 %
	Montriond	8,50 %	8,50 %	8,17 %
	La Côte d' Arb.	7,50 %	7,50 %	6,85 %
	Fd de conc MTD	4 000 €	5 000 €	5 000 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les taux de la TEOM 2011 tels que présentés ci-dessus.**

### 2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> février 2011 :

- 8 février 2011 : Bureau Association des Maires
- 10 février 2011 : Bureau du SIAC
- 10 février 2011 : Commission Économie SIAC
- 14 février 2011 : Bureau Association des Maires
- 16 février 2011 : Médecin des Gets

- 17 février 2011 : Commission Habitat SIAC
- 17 février 2011 : Commission Environnement SIAC
- 22 février 2011 : Maison médicale – Sous-Préfecture
- 24 février 2011 : Bureau SIAC
- 24 février 2011 : Commission Transport SIAC
- 24 février 2011 : Commission Tourisme SIAC
- 24 février 2011 : Comité de Bassin des Dranses
- 10 mars 2011 : COPIL OPAH
- 10 mars 2011 : Bureau SIAC
- 11 mars 2011 : Sous-Préfecture - Intercommunalité
- 22 mars 2011 : Intercommunalité Morzine-Les Gets

### **3- Marchés publics**

#### ***3.1 Marchés à procédure adaptée attribués par la Présidente depuis la dernière réunion***

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un marché à bons de commande a été attribué par la Présidente à l'entreprise AER Rhône-Alpes (71260 SENOZAN), conformément à sa délégation, pour la fourniture et la pose de dispositifs de retenue en métal ou mixte sur le réseau routier de la CCVA.

#### ***3.2 Avenants au marché de travaux pour la gendarmerie***

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire, après avis de la CAO, de passer des avenants au marché de travaux relatif à la construction de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps à Montriond :

- Lot n° 2 – Gros œuvre
  - Titulaire : SAS PALA
  - Montant initial : 635 000,00 € HT
  - Avenant : - 16 680,75 € HT (- 2,63 %)
- Lot n° 3 – Charpente – Couverture – Bardage
  - Titulaire : FAVRAT
  - Montant initial : 445 000,00 € HT
  - Avenant : + 2 860,32 € HT (+ 0,64 %)
- Lot n° 5 – Menuiseries PVC – Fermetures – Volets roulants
  - Titulaire : ETS VILLEGAS
  - Montant initial : 77 500,00 € HT
  - Avenant : + 1 805,00 € HT (+ 2,33 %)
- Lot n° 6 – Menuiseries intérieures bois – Volets battants
  - Titulaire : SAS PERRIN
  - Montant initial : 95 703,50 € HT
  - Avenant : + 771,25 € HT (+ 0,81 %)
- Lot n° 7 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds
  - Titulaire : SAS PERRIN
  - Montant initial : 108 899,50 € HT
  - Avenant : + 8 998,25 € HT (+ 8,26 %)
- Lot n° 8 – Electricité – Courants forts
  - Titulaire : INEO ENERSYS
  - Montant initial : 132 697,20 € HT
  - Avenant : + 6 836,01 € HT (+ 4,81 %)

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer les avenants présentés ci-dessus.**

### 3.3 Avenants au marché de travaux pour la salle d'accueil multiactivités

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire, après avis de la CAO, de passer des avenants au marché de travaux relatif à l'aménagement d'une salle d'accueil multiactivités à Montriond :

- Avenants à l'ensemble des lots du marché pour la prolongation du délai d'exécution jusqu'à la date de réception des travaux,
- Lot n° 1 – Gros œuvre – Maçonnerie
  - Titulaire : BASSANI
  - Montant initial : 28 851,67 € HT
  - Avenant : + 690,00 € HT (+ 2,39 %)
- Lot n° 2 – Charpente
  - Titulaire : FARIZON
  - Montant initial : 100 400,81 € HT
  - Avenant : + 235,00 € HT (+ 0,23 %)
- Lot n° 6 – Menuiseries intérieures bois
  - Titulaire : CONFORTBOIS
  - Montant initial : 7 508,50 € HT
  - Avenant : + 654,00 € HT (+ 8,71 %)
- Lot n° 11 – VRD
  - Titulaire : JARDIFLORE
  - Montant initial : 27 018,29 € HT
  - Avenant : + 2 045,70 € HT (+ 7,57 %)
- Lot n° 12 – Electricité
  - Titulaire : SPIE SUD-EST
  - Montant initial : 49 802,00 € HT
  - Avenant : + 1 402,00 € HT (+ 2,82 %)

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer les avenants présentés ci-dessus.**

## **4- Déchets**

### *4.1 Bilan 2010*

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire un bilan réalisé par Lidwine GLEIZES, chargée de mission Environnement, pour l'année 2010.

#### *Tonnage des déchets collectés*

	<b><u>Tonnage d'OM</u></b>	<b><u>Tonnage de multi- matériaux</u></b>	<b><u>Tonnage de verre</u></b>	<b><u>Tonnage total</u></b>
<b><u>2010</u></b>	<b><u>1624,90</u></b>	<b><u>179,38</u></b>	<b><u>339,34</u></b>	<b><u>2143,62</u></b>
<b><u>2009</u></b>	<b><u>1620,22</u></b>	<b><u>169,82</u></b>	<b><u>338,73</u></b>	<b><u>2128,77</u></b>
<b><u>2008</u></b>	<b><u>1630,14</u></b>	<b><u>169,86</u></b>	<b><u>329,78</u></b>	<b><u>2129,78</u></b>
<b><u>2007</u></b>	<b><u>1626,69</u></b>	<b><u>171,61</u></b>	<b><u>359,18</u></b>	<b><u>2157,48</u></b>
<b><u>2006</u></b>	<b><u>1590,03</u></b>	<b><u>154,28</u></b>	<b><u>341,83</u></b>	<b><u>2086,14</u></b>
<b><u>2005</u></b>	<b><u>1654,21</u></b>	<b><u>147,28</u></b>	<b><u>361,84</u></b>	<b><u>2163,33</u></b>

### Coûts des déchets collectés

	Coûts des OM	Coûts du tri	Coûts du verre	Total des coûts
2010	278 684,53 €	46 472,59 €	8 057,81 €	333 214,93 €
2009	273 422,80 €	43 843,14 €	8 212,65 €	325 478,59 €
2008	263 759,72 €	51 221,25 €	7 956,88 €	322 937,85 €

### Coût des déchets en déchetterie

	Tonnage total	Coût total	Reprise des matériaux	Coût final
2009	569,30 t	62 138,22 €	4 458,35 €	57 679,87 €
2010	722,18 t	61 602,07 €	8 799,45 €	52 802,62 €

#### 4.2 Transfert du pouvoir de police des maires

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit un transfert automatique du pouvoir de police des maires en matière de déchets ménagers selon les modalités suivantes :

*I « (...) lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière d'élimination des déchets ménagers, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité »*

*II « Les transferts (...) interviennent au plus tard le premier jour du 12ème mois qui suit la promulgation de la présente loi. Toutefois, (...) un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert des pouvoirs de police. A cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'EPCI. Le transfert n'a pas lieu pour les communes dont le maire a notifié son opposition ».*

En résumé : à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, et si aucune opposition n'est faite jusque là, le pouvoir de police des maires en matière de déchets ménagers est transféré à la Présidente. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un courrier sera adressé à chacune des communes pour leur rappeler les incidences de ce transfert.

#### 4.3 Dépôt de matériaux inertes : point sur la DSP

Jean-Claude MORAND fait le point sur la DSP lancée pour l'exploitation du dépôt de matériaux inertes. Il rappelle la procédure mise en œuvre :

- **5 octobre 2010** : délibération du Conseil Communautaire sur le principe de la DSP et sur la composition de la commission d'ouverture des plis (COP)
- **8 octobre 2010** : publication d'un avis d'appel public à candidature
- **9 novembre 2010** : ouverture des plis par la COP
- **6 décembre 2010** : envoi du DCE aux candidats
- **17 janvier 2011** : analyse des offres par la COP qui propose d'attribuer la DSP à la société SATEC (BOCHATON)
- **A partir du 17 mars** : attribution potentielle de la DSP par le Conseil Communautaire

Jean-Claude MORAND souligne que l'attribution de la DSP est aujourd'hui impossible, dans la mesure où la Société de Dragage de la Haute-Dranse, qui a présenté une offre dont la COP émet un avis défavorable, bloque l'accès au dépôt au niveau d'une parcelle mise à sa disposition par ERDF et sur laquelle il est indispensable de passer. Il précise qu'il a été envisagé de créer un accès direct par le CD 902 mais que cette solution serait trop onéreuse car elle nécessiterait la création d'un tourne-à-gauche qui coûterait environ 300 000 euros. Il ajoute que la société SATEC est en train d'étudier de son côté la possibilité d'accéder au dépôt par l'ancienne « route impériale ».

Il est décidé qu'une rencontre entre la CCVA et la commune de La Baume ait lieu prochainement pour essayer de trouver une solution et pour discuter ensemble des points de négociation à avoir avec la Société de Dragage.

#### **5- Point sur la maison de santé pluriprofessionnelle**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Saint Jean d'Aulps. Elle précise que cette maison de santé ne sera pas opérationnelle avant 2014 et propose, afin de faire face au déficit actuel de médecins sur la vallée, de passer un bail avec la SCI Christmas pour la location des locaux de l'actuel cabinet médical du docteur Masson à Montriond (immeuble Le Charavaux), ce qui permettrait d'installer 1 ou 2 médecins jusqu'à l'ouverture de la maison de santé à Saint Jean d'Aulps. Il s'agira plus précisément d'un bail de 3 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2014, sur la base d'un loyer mensuel charges comprises de 3 000 euros.

Madame la Présidente précise que le docteur Masson ne vend ses locaux à Stéphane GROS que si la CCVA lui rachète l'ensemble du matériel médical s'y trouvant. Stéphane PUGIN-BRON et Charles-Henri MONTET soulignent que l'achat de matériel médical d'occasion est soumis aux règles de la commande publique et nécessite a priori le lancement d'une consultation. Jean-Louis AUGE, en l'absence de réponse quant à une éventuelle dérogation aux règles de la commande publique pour ce cas particulier, se propose de rechercher s'il existe une solution à ce problème.

Georges LAGRANGE ne comprend pas pourquoi l'acquisition du matériel médical devrait faire l'objet d'un marché public puisque son acquisition est une condition à la vente par le docteur Masson de son cabinet et à la location de ces locaux à la CCVA.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à négocier une location avec la SCI Christmas pour les locaux du cabinet médical actuel du docteur Masson à Montriond.**

Concernant l'acquisition du matériel médical du docteur Masson, Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une solution légale sera recherchée.

#### **6- Point sur le projet de micro-crèche à La Baume**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de micro-crèche à La Baume. Il précise que, suite à la dernière réunion, la commune de La Baume a décidé d'apporter une subvention de 21 000 euros à l'association Les Ptits Mouzets de la Vallée d'Aulps. Il souligne que cette subvention, ajoutée à celle de la CCVA de 25 000 euros dont le principe du versement avait été décidé lors de la réunion du 14 décembre 2010, permet à l'association de boucler son budget sans nécessiter de participation de la part des communes. Il propose alors aux membres du Conseil Communautaire de voter cette subvention de 25 000 euros et d'autoriser la Présidente à signer la convention de transparence financière nécessaire au versement de cette subvention.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 euros à l'association Les Ptits Mouzets de la Vallée d'Aulps pour l'année scolaire 2011-2012 et autorise Madame la Présidente à signer la convention de transparence financière nécessaire au versement de cette subvention.**

## **7- Point sur la future intercommunalité**

Madame la Présidente fait le point sur l'avancée de l'étude réalisée par Morzine sur ce que sera la future intercommunalité.

Elle précise qu'une réunion a eu lieu aujourd'hui avec la commune de Morzine et le cabinet KPMG chargé de la réalisation de l'étude. Elle souligne que la question relative à la redéfinition du nom de la CCVA a été abordée. La plupart des élus présents ne souhaitent pas que le nom de la communauté de communes soit modifié. Elle regrette la réaction des élus de Morzine qui affirment catégoriquement qu'ils ne veulent pas de la vallée du Brevon dans la future intercommunalité. Georges LAGRANGE relativise : pour lui, les élus de Morzine préfèrent se regrouper dans un premier temps aux communes avec lesquelles ils ont déjà l'habitude de travailler.

Un travail technique sur chaque compétence est actuellement en cours.

## **8- Questions diverses**

### ***8.1 Personnel : mise en place de l'IEMP et de l'IFTS pour les rédacteurs territoriaux***

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire la création du poste de rédacteur territorial sur lequel va être détachée Marie-Thérèse BAUD par la voie de la promotion interne. Il précise que Mme BAUD percevait jusqu'alors, en complément de son traitement, un régime indemnitaire dont principalement l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Il ajoute que ce régime indemnitaire avait été mis en place pour les adjoints administratifs territoriaux uniquement et propose, afin de garantir à Mme BAUD le même montant d'indemnité qu'à l'heure actuelle, de mettre en place au profit des rédacteurs territoriaux l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (IEMP) et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place, pour les rédacteurs territoriaux et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, l'IEMP et l'IFTS.**

### ***8.2 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps***

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique et la tisanerie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Ces tarifs sont les suivants :

- Porte-clés ZAMAC
  - nouveau tarif : 3,50 euros TTC
- Porte-clés armure
  - nouveau tarif : 4,50 euros TTC
- Dé de collection
  - nouveau tarif : 5,00 euros TTC
- Cuillère de collection
  - nouveau tarif : 5,90 euros TTC
- Terrine
  - ancien tarif : 5,40 euros TTC
  - nouveau tarif : 5,60 euros TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs présentés ci-dessus.**

### ***8.3 Désignation d'un nouveau membre à la CAO***

Charles-Henri MONTET indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de désigner un nouveau membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Gilbert ADAMEC. Frédéric POLLIEN se porte candidat.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Frédéric POLLIEN comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.** La composition de la CAO est désormais la suivante :

- Présidente :
  - Madame Jacqueline GARIN ;
- Membres Titulaires :
  - Monsieur Georges LAGRANGE,
  - Monsieur Jean-Claude MORAND,
  - Monsieur Roger GAILLARD,
- Membres Suppléants :
  - Premier : Monsieur Guy GARNIER,
  - Deuxième : Monsieur Bernard GUILLAUME,
  - Troisième : Monsieur Frédéric POLLIEN.

***La prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au mardi 19 avril 2011 à 18h30.***

Le Biot, le 29 mars 2011  
La Présidente